

BOURSES ENTREPRENEURSHIPS - 2^{ÈME} ÉDITION

Comme l'an passé, le Conseil économique de St-Benjamin désire stimuler l'entrepreneurship des commerçants de St-Benjamin en rééditant son programme de bourses. Le programme vise à reconnaître les efforts des entrepreneurs et des entreprises ayant des projets de démarrage, d'expansion et de relève d'entreprise. Pour ce faire, **deux bourses de 1250 \$ chacune** seront remises à des entrepreneurs ou des entreprises s'étant distinguées au courant de l'année. Les entrepreneurs ou entreprises seront choisis par un comité de sélection selon les critères ci-dessous :

Critères :

- 1 - Le projet de l'entrepreneur ou de l'entreprise se doit de créer de l'activité économique et/ou amener un nouveau produit et/ou service sur le territoire sur le territoire de la municipalité de St-Benjamin ;
- 2 - Le projet doit générer de nouveaux investissements d'argent sur le territoire ;
- 3 - Le projet doit créer au moins un emploi viable (minimum de 25000\$ de chiffres d'affaires), avant, pendant ou après l'étude du projet. À l'inverse, le projet ne doit surtout pas favoriser le déplacement de la main d'œuvre vers l'extérieur ;
- 4 - Le projet ne doit pas mettre en péril et entraver les activités d'une entreprise existante ;
- 5 -Le projet se doit de respecter la qualité de vie des citoyens et les normes environnementales et municipales prescrites.

Remarque : Si l'entreprise ne comporte qu'un seul administrateur, ce dernier se doit de travailler à temps plein dans son entreprise et d'être propriétaire d'au moins 50% des actifs de cette dernière. Une seule bourse est possible par entreprise ou par groupe apparenté de l'entreprise. L'entreprise ne doit pas avoir fait l'objet d'une autre subvention pour le même projet. L'entrepreneur ou l'entreprise se doit de présenter un descriptif détaillé du projet et des investissements ainsi qu'un plan d'affaire des actifs et des déboursés (factures à l'appui si nécessaire) de l'entreprise.

Les entrepreneurs ou les entreprises désirant participer au programme devront soumettre leur projet avec toutes les informations demandées **avant 16h00 le 31 août prochain** au bureau de la municipalité. Les gagnants seront divulgués lors d'un événement ultérieur, les participants seront avisés en temps et lieu.

Pour de plus amples détails, vous pouvez consulter les règlements du programme sur le site de la municipalité : www.st-benjamin.qc.ca